

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 2 Avril 2019

PRESIDENT: METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : - U COBAN.- NASRI R. - MAREY A. - CUSANNO S. - AMARI A. - BARENTON E.

RAPPEL : CONSULTATION DES DESIGNATIONS

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au samedi 10h**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

RAPPEL : REDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse ci-dessous :

discipline@isere.fff.fr

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents ☐

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au **samedi matin 10h** pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation.

Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu).

L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.

Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.

Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.

3EME ET DERNIER STAGE DE FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE SAISON 2018/2019

Veillez prendre note de la dernière session de Stage d'entrée dans l'arbitrage qui aura lieu du 15 au 17 avril 2019 au Stade des Mûriers, 1184 Rue du Vernay, 38300 Nivolas-Vermelle.

Il s'agit d'une formation en internat : hébergement et restauration inclus dans le coût de formation.

Horaires : ACCUEIL à 8H le lundi 15 avril ; FIN à 18H le mercredi 17 avril.

Et formation administrative complémentaire pour ceux qui auront réussi, le samedi 20 avril 2019 au District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360 Sassenage. (Formation Administrative : 8H-13H le samedi 20 avril 2019).

NOTA : dossier avec éléments à fournir sur le site du District, rubrique ARBITRAGE.

TABLEAU DES CANDIDATS INSCRITS (ci-dessous)

NOM	Prénom	Date nais.	Club qui inscrit le candidat	Observations
AKSOY	Emre	17/10/1997	FC LA SURE	Dossier complet
BENDIHAJ	AZIZ	08/11/1989	AS FONTAINE	Dossier complet
CHOKOR	Ahmad	04/07/1992	ST PAUL VARCES	Dossier complet
DESTRAS	Tristan	06/01/2006	UNIFOOT	Dossier complet
DI CHIARO	Yann	13/05/1991	POISAT	Dossier incomplet
DJONDO	WILLIAM	13/11/1985	CESSIEU	Dossier complet
EL YOURI	MEHDI	01/05/2002	FC PONT DE CLAIX	Dossier incomplet
GHANDOUR	Lucas	18/11/1996	ENTENTE FOOT ETANGS	Dossier incomplet
GUFFROY	PAUL	09/06/1986	CESSIEU	Dossier complet
LECOMPTE	GARY	13/01/2004	SEYSSINS	Dossier complet
LUCHINI	Corentin	19/10/2001	AS DOMARIN	Dossier complet
OULARE	IBRAHIMA	05/07/2000	ASJF DOMENE	Dossier complet
OZTURK	YAKUP	01/02/1996	AS SEREZIN	Dossier complet

PENEL	Donovan	03/04/2003	VINAY	Dossier complet
ROMANGIN	Pierre	25/06/1999	MIRIBEL	Dossier incomplet
SINTIVE	CORENTIN	26/08/2001	ASJF DOMENE	Dossier complet
SOQUET	Matthias	14/05/1993	ST PAUL VARCES	Dossier complet
ZANCANARO	SANDRO	23/10/2003	VINAY	Dossier complet

CARNET NOIR

La CDA transmet ses sincères condoléances à Monsieur MERICHE Mohamed suite au décès de son père.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes, pris note, transmis au responsable concerné.
La CDA rappelle aux arbitres concernés leurs devoirs d'arbitres .

Commission foot Entreprises : demande 3 arbitres pour les matchs suivants :

***COUPE DE L'ISERE ENTREPRISES A 11 ½ finales**

ST ASPPT 2 – BELLEDONNE – 08/04/2019 20h30 stade de la dent de crolles à crolles.

GSE – CEA 2 GRENOBLE – 06/05/2019 20h00 stade Espagnac, Grenoble

***COUPE DE L'ISERE RENE LAFFONT ENTREPRISES A 11(repêchage) ½ finales**

CD VARCES – ST CEA 1 - 08/04/2019 20h30 stade de la tour – st Quentin sur Isère.

AIR LIQUIDE – ASPPT LA POSTE – 08/04/2019 20h30 –Paul Vieux Melchior Sassenage.

Transmis au responsable concerné.

COURRIERS CLUBS :

AS OYEU : remerciements pour l'accueil lors du match U17 pour le club du GROUPEMENT SUD DAUPHINE et pour l'arbitre de la rencontre.

FC NOYAREY : demande de changement d'arbitre, match NOYAREY- VALONDRAS du 07/04/2019.
Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

FC CLAIX : demande arbitre match ST GEORGES DE COMMIERS – CLAIX du samedi 13/04/2019,
merci de nous transmettre la catégorie et l'horaire du match.

AS NOTRE DAME DE MESSAGE : courrier concernant match U17 D3PB du 30/03/2019

AS NOTRE DAME DE MESSAGE – VILLENEUVE AJA.

Absence du club de VILLENEUVE et de l'arbitre du match, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

AS CESSIEU : demande arbitre match en catégorie FEMININES à 8 D1 du 07/04/2019.

VALMONTAISE – CESSIEU, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

ARTAS CHANRANTONNAY : courrier sur erreur d'arbitrage match séniors D3 PD du 13/03/2019 -
ACFC / CVL38. Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

MEKKI Habib : demande son écusson d'arbitre, absent lors de la remise des écussons, voir si vous pouvez passer au district le mardi soir ou sinon transmis au responsable pour vous l'envoyer.
Problème de paiement, nous transmettons son reçu pour se faire indemniser au niveau du district.

ELBOUR Sofiane : demande le récapitulatif des matchs effectués sur la saison, transmis au responsable concerné.

GZADRI Medji : remerciements suite aux problèmes rencontrés, aux clubs de son match :
CREYS MORESTEL – SEYSSINS Coupe réserve du 30/03/2019.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES TES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.